



# Le Saint-Siège

---

***DISCOURS DE JEAN-PAUL II  
AU CHAPITRE GÉNÉRAL DES  
SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE***

*Vendredi, 20 novembre 1987*

*Mes Chères Sœurs,*

Je suis heureux de pouvoir accueillir aujourd'hui les membres de votre Chapitre général, au terme des travaux menés à Rome ces deux derniers mois. Vous représentez ici les communautés des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux réparties en quatre continents dans une vingtaine de pays; votre caractère international se reflète bien dans la diversité d'origine de celles que vous avez chargées du Gouvernement général de votre Congrégation. Je souhaite aux nouvelles responsables de se mettre au service de leurs Sœurs dans la joie, assurées que l'aide du Seigneur ne leur fera pas défaut dans leur tâche.

Vos assises se sont déroulées au moment même où le Synode des Evêques menait une vaste réflexion sur la mission des laïcs. Ne peut-on voir dans cette coïncidence comme un signe? Dans l'Eglise, il importe que les uns et les autres prennent une claire conscience de tout ce qu'implique leur vocation propre. En ce qui vous concerne, approfondissant sans cesse les intuitions de votre fondateur au siècle dernier, l'Abbé Noailles, vous avez à donner à votre identité religieuse une expression qui présente clairement sa spécificité. Le monde chrétien attend des religieuses consacrées non seulement les nombreux services apostoliques auxquels elles se dévouent, mais aussi le témoignage du don d'elles-mêmes à Dieu dans la vie communautaire fraternelle. La fidélité aux vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, vécue dans la simplicité de la vie communautaire, constitue toujours, au regard des contemporains, un signe évangélique de grande importance.

A juste titre, vous accordez à la vie de prière une place primordiale. Je sais que quelques-unes s'y consacrent entièrement dans la vie contemplative. Que leur présence soit un encouragement à

toutes les Sœurs de la Sainte-Famille à puiser dans leur intimité avec Jésus, Marie et Joseph l'ardeur de la foi, mûrie grâce à l'accueil fidèle de tous les dons du salut, la force de l'espérance qui se traduira dans l'audace apostolique, la générosité de la charité qui reconnaît en toute personne humaine un être aimé de Dieu.

Le travail de votre Chapitre général a fait avancer la révision et la mise à jour de vos Constitutions. En collaboration avec la Congrégation pour les Religieux, qui examinera leur rédaction, j'espère que vous pourrez disposer bientôt de la base indispensable au développement harmonieux de votre Institut, afin qu'il poursuive et étende sa participation à la mission ecclésiale, aussi bien au sein des jeunes Eglises où vous assurez une présence missionnaire importante, qu'en des pays de tradition chrétienne plus ancienne où l'évangélisation doit être sans cesse renouvelée.

Auprès des jeunes, des adultes ou des personnes âgées, auprès des malades ou des bien portants, auprès des pauvres démunis des moyens matériels de vivre et auprès des pauvres de cœur, puissiez-vous apporter sans cesse, par votre vie religieuse et par vos activités apostoliques, le partage de l'amour qui fut vécu dans le foyer de Nazareth par le Fils de Dieu fait homme, par sa Mère très sainte, qui méditait en son cœur l'annonce du salut, par Joseph "qui était un homme juste" et qui, en l'accueillant parmi nous, "l'appela du nom de Jésus"[1].

En vous offrant ces vœux fervents, je vous donne, ainsi qu'à toutes vos Sœurs et aux amis de votre Institut, ma Bénédiction Apostolique.

---

[1] Cfr. *Matth.* 2, 19. 25.